



PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

**Arrêté modificatif n° 16-10/81-PREF-CAB
de l'arrêté n°15-06/05-PREF-CAB du 16 juin 2015 portant nomination
des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
des services déconcentrés de la Police Nationale en Eure-et-Loir**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et dans les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de réseau, de service central de réseau, des services déconcentrés, et spécial de la police nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015047-0004 du 16 février 2015 portant répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale dans le département d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°15-06/05-PREF-CAB du 16 juin 2015 portant nomination des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des services déconcentrés de la Police Nationale en Eure-et-Loir ;

Vu les désignations effectuées le 10 octobre 2016 par l'organisation syndicale ALLIANCE-POLICE NATIONALE représentative suite au départ d'un de ses représentants titulaires ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- A R R Ê T E -

Article 1

L'arrêté du 16 juin 2015 est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de représentants titulaires et suppléants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail des services déconcentrés de la Police Nationale d'Eure-et-Loir.

Au titre de l'organisation syndicale ALLIANCE-POLICE NATIONALE-SNAPATSI, SYNERGIE-OFFICIERS et SICP

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Marc THIEFRY	Bruno MATIGNON
Florian DIEULAFAIT	Eric DELPECH

Article 2

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur de Cabinet et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

A Chartres, le 10 octobre 2016

Le Préfet

Nicolas QUILET